

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 94 du Conseil communal

Postulat de Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS et consorts : Postulat 20 ans d'APEMS...« Nous avons la quantité, quid de la qualité?

| | |
|-----------------------------------|--|
| Présidence : | Mme Laura MANZONI, Ensemble à Gauche |
| Membres présents : | Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS, Socialiste Mme Aude BILLARD, Socialiste Mme Caroline ALVAREZ HENRY, Socialiste Mme Eliane AUBERT, Libéral Mme Sara SOTO, Les Verts M. Daniel DUBAS, Les Verts Mme Sandra PERNET, Le Centre M. Roger VAGNIERES, UDC |
| Membres excusés : | MM. Cédric FRACHEBOUD, Libéral-conservateur Mathieu MAILLARD, Libéral-Radical Benoît GAILLARD, Socialiste |
| Représentant de la Municipalité : | M. David Payot, conseiller municipal et directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) |
| Invités : | M. Jean-Claude Seiler, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), EJQ ; Mme Chantal Isenring, cheffe du secteur parascolaire |
| Notes de séances | Mme Nadine Pittet SAJE, EJQ |

Lieu : salle de conférence de la Direction EJQ, place Chauderon 9, 5e étage, 1003 Lausanne.

Date : 5 novembre 2018.

Début et fin de la séance : 16h00 – 18h00.

Rapport :

Introduction et remarques préliminaires

La qualité des prestations et des conditions de travail de l'accueil parascolaire sont remarquables selon les postulantes. Si les besoins sont largement satisfaits en termes quantitatifs, quels moyens la Ville de Lausanne pourrait se donner pour augmenter encore la qualification du personnel ?

Le parascolaire joue un rôle important et relativement nouveau. Même si la prestation existe depuis plus de 20 ans, elle a pris une ampleur nouvelle depuis 2 ans, d'où l'intérêt de clarifier les conditions de travail relatives au personnel, la formation à lui offrir, ainsi que des infrastructures adaptées.

Il s'agit également d'augmenter la participation et les relations avec les secteurs scolaires, vu l'avantage d'avoir sous le même toit les 2 services.

Discussion générale

Plusieurs commissaires saluent ce postulat et le travail accompli ces dernières années en matière d'accueil pour l'enfance.

Réponses du Municipal sur la question générale

Le Municipal partage largement les valeurs exprimées par les initiantes. Il souligne que cette prestation parascolaire n'est pas complète en particulier pour les 7e et 8e primaires, qui ne font pas encore partie

Conseil communal de Lausanne

formellement du réseau-L et donc non reconnues par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) dont dépend cet accueil est en train d'entreprendre une vaste réflexion : mettre en valeur le fait que l'accueil n'est pas simplement de la garde, mais également un espace qui a une valeur pédagogique différente de ce qui peut être apporté par la famille et par l'école.

D'ailleurs, la Loi d'accueil de jour des enfants révisée en 2017 le prévoit expressément. Elle stipule en son article 3 : « *Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :*

- *éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adapté à leur âge et à leurs besoins ;*
- *sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants ».*

Le Municipal relève que la difficulté au niveau vaudois provient du fait que l'accueil de jour est organisé de manière séparée de la politique scolaire et le lien avec l'école mériterait d'être mieux coordonné.

La dimension pédagogique de la qualification du personnel évoquée par les initiates présente un enjeu qui a été amélioré régulièrement avec actuellement 60%, à peu près, du personnel formé à la profession de l'accueil de jour au parascolaire.

Concernant la phrase qui dit que : « Si la flexibilité est appréciable, les parents pouvant annoncer l'absence de leurs enfants 24 heures à l'avance sans frais, il s'en suit malheureusement un accroissement de personnel temporaire ou sur appel, par définition peu ou pas du tout formé », le Municipal conteste que le personnel non formé soit en augmentation. Le personnel est engagé sur appel (mais celui-ci peut refuser) par la nécessité de remplacer le personnel absent, ceci afin de garder le même taux d'encadrement. Il ne s'agit donc nullement d'une adaptation à la demande au jour le jour.

La problématique du personnel employé à taux restreint existe effectivement. Notamment, elle est due au fait que la demande varie beaucoup suivant les jours et les moments de la journée. On se retrouve ainsi avec des besoins qui sont parfois assez ponctuels et des personnes engagées en dessous de 50%. Cela empêche de trouver des solutions durables dans le sens de postes continus ou d'offrir des possibilités d'évolution du personnel.

Réponses du chef du SAJE et de la cheffe du service parascolaire sur la question générale

Le chef du SAJE intervient sur la question du périmètre de ce postulat, il rappelle que les APEMS s'occupent des enfants de la 3^e à la 6^e (exception à Vers-chez-les-Blancs où on accueille également les 1^{er} et 2^e primaires). La réponse à ce postulat sera donc restreinte aux APEMS. Il étudiera effectivement les améliorations à mettre en place dans la journée de l'écolier/enfant, en collaboration avec l'école et enfin donnera une information claire sur la réalité du personnel, de son statut, ce qui permettra de stopper les fausses informations ne correspondant pas à la réalité et de définir les grands axes à suivre pour la formation de ce personnel.

La cheffe du secteur parascolaire informe qu'elle a repris ce secteur il y a 5 ans. Le constat établi aujourd'hui dans le postulat a été déjà relevé. Elle confirme qu'à l'époque, il y avait 1/3 du personnel formé et 2/3 du personnel non formé. Avec beaucoup de volonté, le Service a œuvré à augmenter ce taux de professionnalisation, lorsqu'on parle d'indicateurs de qualité. Plus on a du personnel connaissant les enfants, ayant une formation et des outils, alors on peut parler éducation, pédagogie, tout en gérant des grands groupes. A ce jour, on arrive à 56% du personnel formé. Un 2^{ème} axe est mis en avant concernant les enfants invités à faire des devoirs dans les APEMS, sur les fins de journée : cela dans le but de respecter également le rythme de l'enfant et d'éviter ce saucissonnage. Actuellement avec les petits de la 3^{ème} et de la 4^{ème} primaire, on est arrivé à cette stabilité. Le retour des parents est très satisfaisant. Une formation commune a été réalisée avec le personnel qui s'occupe des devoirs accompagnés de l'école et ceux dans les APEMS. Cela fonctionne depuis plus d'un an grâce à des changements qui se font petit à petit et qui demandent effectivement une organisation importante.

Conseil communal de Lausanne

Questions et observations

- Un commissaire exprime son étonnement d'avoir sollicité cette commission puisque les questions paraissent parfaitement claires. Le débat aurait pu être mené après la réception du rapport-préavis. Il se questionne notamment sur les propos du Municipal en lien avec le personnel engagé en vue de remplacer celui absent. Il fait le rapprochement avec la Commission des finances, sur des crédits extrêmement conséquents qui ont été votés. Il pose également des questions d'actualité concernant l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) et fait référence à une grève qui aura lieu le 13 novembre. Il aimerait avoir quelques clarifications pour cela : que signifient ces recommandations pour la ville de Lausanne ? Est-ce que la Ville de Lausanne peut quand-même garder ou maintenir un standard plus élevé ou c'est juste une incidence financière ? Y aurait-il d'autres incidences ?
- Une commissaire relève l'importance de tenir compte de la satisfaction des enfants, et pas uniquement de celle des parents.
- Une commissaire pose la question de la pertinence de conserver des devoirs scolaires. Les après-midis pourraient être mieux organisés (ouverture culturelle par exemple).
- Une commissaire relève que le postulat arrive au bon moment puisqu'il est question de qualité, c'est le moment de faire un état des lieux. Par rapport aux chiffres évoquées par la cheffe du secteur parascolaire, elle précise qu'avec le 44% du personnel non formé, il y a encore du travail à faire.
- La Présidente craint une perte de qualité avec les nouvelles normes présentées en septembre par l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, concernant les infrastructures, la qualification du personnel, l'augmentation du personnel temporaire, la diminution du taux d'encadrement et la baisse du niveau de formation dans les équipes éducatives.
- Une des initiates exprime sa sensibilité envers ces diverses remarques et rappelle avoir interpellé le Municipal fin mai à ce sujet, celui-ci avait répondu que les conditions de travail et l'encadrement n'allaient pas baisser. Suite à cette assurance de maintien des conditions, les choses ont évolué et cette préoccupation est partagée. C'est donc une occasion en or d'améliorer et de faire évoluer cet accueil extrafamilial.
- Une autre initiante aimerait savoir quelle est la feuille de route sur la planification du personnel engagé à terme ou sur 5 ans et quels effectifs de personnel formé (en fraction de l'effectif total) la Municipalité espère / souhaite atteindre et quelles formations seront mises en place à cet effet. Elle demande également quelle est la planification des constructions/de la mise en place d'infrastructures pour l'accueil des structures parascolaires, compte tenu de l'évolution de la population.
- Une commissaire souhaite connaître le délai concernant les places disponibles dans les APEMS en cas d'hospitalisation.
- Un commissaire exprime deux vœux : « *La Commission souhaite que la réponse à ce postulat présente principalement le bilan de la politique d'accueil de jour et explique les enjeux et perspectives connus à ce jour* » et « *Que la Commission extraparlamentaire enfance soit régulièrement convoquée pour discuter de la politique de l'accueil parascolaire et pour faire suivre l'information.* »

Réponses du Municipal sur les questions et observations

Le Municipal confirme l'existence de personnel engagé pour les remplacements lors d'absences.

Il informe que les APEMS, depuis 20 ans ont une histoire marquée par une progression et un développement important, 600 enfants annoncés au début des APEMS, ils sont plus de 3'000 à ce jour. La priorité a été de répondre à la demande, avec parfois des solutions développées dans l'urgence, en ce qui concerne surtout la question des locaux. D'autre part, quand il y avait des espaces libres dans les écoles, des classes ont été mises à disposition. Devant l'augmentation démographique les APEMS ont dû petit à petit quitter les salles de classe et trouver de nouveaux locaux.

Concernant la formation, 56% de personnel qualifié paraît un chiffre positif par rapport au 30% d'il y a 5 ans. Le but n'étant pas d'atteindre le 100% de personnel titré, mais aussi de garder des possibilités de transition avec du personnel en formation. La pratique générale est d'inciter les personnes dès lors qu'elles ont un engagement important à entreprendre une formation certifiée.

Conseil communal de Lausanne

Sur les devoirs scolaires, il a été développé jusqu'à cette 2^{ème} rentrée un système à la carte. Il est donc possible pour les parents de prendre des devoirs accompagnés en APEMS ou pas.

Concernant l'EIAP, un cadre a été fixé avec des minima, ce n'est absolument pas une obligation de le suivre et l'on peut exiger mieux. L'EIAP était finalement une mesure de compromis où d'une part le fait d'avoir une offre parascolaire était une obligation constitutionnelle et d'autre part maîtriser les coûts prévus. Visiblement, l'intention de l'EIAP est d'avoir un cadre moins exigeant, en espérant pouvoir favoriser le développement d'une offre sur le Canton. Le risque est effectivement qu'on constate une dégradation des conditions, ce qui n'est pas l'intention de la Ville de Lausanne, en particulier en ce qui concerne la formation.

Sur la participation, il existe différents projets en lien avec la délégation à l'enfance lorsqu'il y a une thématique qui peut impliquer les APEMS. Cette année cela sera sur les droits de l'enfant.

Un autre axe d'amélioration qualitative est la volonté de doter le secteur APEMS de directeurs parascolaires, ce qui devrait permettre aux responsables de structures de plus et mieux se concentrer à construire un cadre éducatif et pédagogique.

Réponses du chef du SAJE et de la cheffe du service parascolaire sur les questions et observations

En lien avec la participation des enfants, la cheffe du secteur parascolaire répond que la majorité des APEMS travaille de cette manière, l'enfant est vraiment situé au centre, il devient acteur de sa vie. Fréquemment dans les structures, elle voit le résultat de la professionnalisation. Les enfants sont capables de réaliser des projets de toute sorte. Cela mériterait d'être mis plus en lumière, dans le cadre des 20 ans des APEMS.

Elle précise également que dans une situation d'urgence comme la maladie d'un parent, une place est trouvée pour le jour suivant. Concernant la planification, elle confirme qu'il y a 7 chantiers d'ouverture de futurs lieux pour les enfants qui vont s'ouvrir d'ici 2021. Il s'agit de 25 maisons mères et 52 lieux d'accueil. Elle exprime la complexité de trouver des locaux sur le territoire lausannois.

Le chef du SAJE précise qu'il recherche des personnes en vue de construire un état-major pour la gouvernance d'APEMS, composé d'une responsable et de 4 directeurs parascolaires. Chacun lié à 2 établissements (s'agissant de 8 établissements primaires) avec un lien plus fort entre ces directeurs d'APEMS et les conseils de direction. Il s'agit d'une manière d'améliorer qualitativement l'encadrement et de se rapprocher de l'école. Il informe que l'annonce est depuis 2 jours dans le journal 24h et qu'il commence à recevoir les dossiers.

Concernant la feuille de route sur 5 ans, le chef du SAJE répond qu'effectivement elle n'existe pas et qu'il s'agira de la présenter dans le rapport-préavis.

Conclusion(s) de la commission :

Le 1er vœu « *La Commission souhaite que la réponse à ce postulat présente principalement le bilan de la politique d'accueil de jour et explique les enjeux et perspectives connus à ce jour* » est **accepté** par 6 OUI, 3 NON et 0 ABSTENTIONS.

Le 2e vœu « *Que la Commission extraparlamentaire enfance soit régulièrement convoquée pour discuter de la politique de l'accueil parascolaire et pour faire suivre l'information.* » est **accepté** à l'unanimité.

La prise en considération du Postulat de Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS et consorts intitulé « 20 ans d'APEMS...Nous avons la quantité, quid de la qualité? » est **acceptée** à l'unanimité.